

en marge

L'affaire de la fresque obscène de la salle de garde du CHU de Clermont-Ferrand

Cette histoire (véridique) pourrait-elle avoir un autre cadre que la France, ce pays jacobin et rétif, pudibond et libéré? Elle a pour cadre l'internat du CHU de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). Posons que l'on s'y ennuyait suffisamment, et que l'on s'y sentait suffisamment *interne* pour oser une transgression que l'on croyait tacitement autorisée. Il y a quinze ans environ, des étudiants d'une école des beaux-arts vinrent réaliser, dans la salle de garde, une fresque murale d'un genre que l'on pouvait tenir, au choix, pour adolescent ou original. Ou vulgaire. Soit Wonder Woman «violée» par quatre super-héros. «Violée» ou «subissant les assauts sexuels» de Flash, Superman, Batman et Superwoman.

On pouvait voir ici, sinon le ça et le surmoi, du moins les références, les émois et les lectures de l'enfance. Rien de très original. De salle de garde en salle de garde, on en a vu bien d'autres (et parfois des pires) dans les internats des hôpitaux de France.

Pendant quinze ans, rien ne se passa à Clermont-Ferrand. L'Auvergne est généralement une région française calme. A l'exception des réveils de ses volcans. Il y a quel-

ques jours, on découvrit, à l'aube, la fresque historique taguée, salie, complétée de bulles avec des «dialogues violents» d'actualité qui critiquaient un projet de loi de santé porté par Marisol Touraine, ministre française de la Santé et des Droits des femmes. On fera, ici, l'économie des pauvres mots utilisés qui n'ont rien de spécifiquement *carabin*. De pauvres mots régressifs sur une toile simulant des ébats sexuels de bandes dessinées... C'était assez pour que l'affaire commence.

Une association baptisée «Osez le féminisme!» fit savoir que ce dessin représentait un «viol collectif», dont la victime serait la ministre de la Santé. Voici ses déclarations:

«Hier matin, sur le Facebook de "Les médecins ne sont pas des pigeons", un homme a posté la photo d'une salle de l'internat de Clermont-Ferrand où l'on voit une femme subir un viol collectif. L'un des agresseurs lui dit "Tiens, la loi Santé!". Le post a depuis été supprimé. "Osez le féminisme" demande au Conseil national de l'Ordre des médecins de réagir au plus vite, de faire supprimer cette fresque et de sanctionner ceux qui en sont responsables. Des – futurs – médecins y utilisent la représentation d'un viol pour

montrer leur mécontentement vis-à-vis d'une ministre et de sa loi. Les bulles ajoutées sur la fresque sembleraient indiquer que la femme violée, habillée en Wonder Woman, symbolise à leurs yeux la ministre de la Santé. C'est une menace misogyne en sa direction. Le viol est une technique machiste d'anéantissement des femmes. Pour les auteurs de ces bulles, une ministre, c'est avant tout une femme: un sous-être que l'on peut punir, dominer et s'approprier si elle mécontente leurs désirs – ou leurs revendications politiques.

Rappelons que le viol est un crime massif: en France, chaque année, 75 000 femmes majeures sont violées. Le viol est également massivement impuni. Il faut lutter contre ce type de représentations "grivoises" de crimes patriarcaux pour en finir avec la culture du viol, et l'impu-

revue de presse

Hôpitaux neuchâtelois: le gouvernement dit «stop»

Le 19 janvier 2015 – dix ans après la création de la structure hospitalière cantonale HNE, qui chapeaute sept établissements – fera date dans l'histoire tourmentée des hôpitaux neuchâtelois. C'est le jour où le gouvernement a osé dire «stop» à une dangereuse fuite en avant, consistant à vouloir maintenir vivace l'illusion d'une répartition équilibrée, souvent à double, des missions hospitalières entre les établissements de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel.

Le gouvernement à majorité socialiste, emmené par le ministre des Finances et de la Santé Laurent Kurth, a décidé de geler la rénovation des unités de soins de l'hôpital de La Chaux-de-Fonds. Et de «remettre à plat» selon la formule de Laurent Kurth, les fameuses options adoptées par le Grand Conseil puis par le peuple en novembre 2013, consistant à répartir les activités sur deux sites, en particulier la chirurgie.

Il y a trois raisons objectives au gel raisonnable d'une stratégie purement politique, irréaliste dans son application.

nité des coupables de ces crimes. Ces représentations érotisent les violences extrêmes. Elles promeuvent l'idéologie oppressive qui les motive: celle de la déshumanisation des filles et des femmes. Sous couvert de "sexualité", de "liberté", de "gauloiserie", elles constituent une incitation à dégrader des femmes.»

La ministre de la Santé elle-même condamna bientôt cette fresque «particulièrement choquante», y voyant une «incitation au viol inacceptable». C'est du moins ce que fit savoir son entourage à l'Agence France-Presse: «La ministre trouve cette fresque particulièrement choquante. L'incitation au viol est inacceptable et l'esprit carabin ne peut la justifier.»

«Osez le féminisme!» ne plaisantait guère et ne désarma pas, réclamant à la justice ordinaire de réagir rapidement et fermement. Soit:

1. «D'agir contre les auteurs ou commanditaires de cette fresque et des bulles (qui ont été rajoutées), qui contrevient très clairement aux premiers articles du code de déontologie médicale en France.» L'article 2 et l'article 3 du code de déontologie médicale (art R4127-2 et l'article R4127-3 du code de la Santé publique) indiquent respectivement: «Le médecin, au service de l'individu et de la santé publique, exerce sa mission dans le respect de la vie humaine, de la personne et de sa dignité» et «Le médecin doit, en toutes circonstances, respecter les principes de moralité, de probité et de dévouement indispensables à l'exercice de la médecine.»

2. «De mener un travail visant à sensibiliser



La première est financière. Une dette de plus de 300 millions, l'éparpillement des sites, une convention collective généreuse et les bisbilles régionalistes font exploser le budget de fonctionnement. Sagement, le conseil d'administration d'HNE a refusé de valider le budget 2015, prévoyant un déficit de 16 millions de francs pour un chiffre d'affaires de 330 millions. Malgré les 70 millions injectés par le canton au titre des prestations d'intérêt général, HNE ne tourne pas.

Ensuite, le plan de rénovation de l'hôpital de La Chaux-de-Fonds a été bâclé. Il a été sous-évalué à 20 millions, puis à 35 (c'est le crédit gelé par le Conseil d'Etat), et en aurait coûté 50, pour réaliser des infrastructures en dessous des standards modernes.

Troisième bonne raison de ne pas gaspiller l'argent que Neuchâtel n'a pas : la stratégie hospitalière politique votée par le parlement et par le peuple est chimérique. Refusant de cautionner une ineptie, le personnel médical se désintéresse d'HNE.

Bien qu'embarrassé, conscient qu'il a laissé croire le contraire pendant dix-huit mois, accusé de trahison et de déni démocratique, Laurent Kurth a eu le courage de reconnaître s'être trompé et d'interrompre la fuite en avant. Faute avouée est à moitié pardonnée, dit l'adage. Car fautes il y a eu de la part de Laurent Kurth, héritier d'un dossier hospi-

talier pourri. Il a naïvement prôné un illusoire apaisement, en soutenant une stratégie qu'il savait irréaliste médicalement et financièrement. (...)

Serge Jubin

Le Temps du 22 janvier 2015

Pilule Yasmin : le TF déboute la plaignante

L'entreprise pharmaceutique Bayer n'a pas failli à son devoir d'information auprès des patients. Le jugement du Tribunal fédéral met un point final au feuilleton médico-judiciaire autour de la pilule Yasmin. La plaignante, Céline Pflieger, est définitivement déboutée.

En mars 2008, cette jeune Zurichoise, âgée alors de 16 ans, fait une embolie pulmonaire qui la laisse lourdement handicapée. La famille pointe du doigt le contraceptif de l'adolescente : la pilule Yasmin. Avec le soutien de son assureur, elle attaque en justice le fabricant, lui reprochant un manque d'information quant aux risques liés au produit. L'affaire a un retentissement national et lance un grand débat sur les risques liés aux contraceptifs de dernière génération.

Le Tribunal de district de Zurich, puis le Tribunal cantonal zurichois donnent tort aux plaignants. Et le TF confirme cette appréciation. Selon les juges de Mon-Repos, la responsabilité de Bayer n'est pas engagée car, dans le cas d'un médicament, signaler les risques dans la notice aux médecins mais pas dans celle aux patients n'est pas critiquable. Le patient ne possède généralement pas lui-même les compétences nécessaires à l'appréciation correcte des dangers. «C'est une diminution de l'obligation d'informer les patients, qui n'est ni dans l'intérêt des assurés ni dans celui des caisses», dénonce la CSS, l'assurance-maladie de Céline.

Si elle est déçue d'un jugement qui ne la surprend pas, la maman de Céline, elle, veut croire que son combat judiciaire n'a pas été vain. «Je suis heureuse que nous ayons tout tenté, au lieu de nous résigner, confie-t-elle à Blick.ch. Nous avons fait bouger les choses. La question des risques liés à la pilule a été largement discutée. Et les gynécologues informent désormais mieux les patientes.» Alors que les victimes américaines de Yasmin ont obtenu plus de 1 milliard d'indemnités, la famille de Céline ne touchera pas un centime. (...)

Judith Mayencourt

Tribune de Genève du 22 janvier 2015

les médecins, les étudiant(e)s en médecine et à effacer les fresques représentant des violences faites aux femmes qui existeraient dans d'autres internats liés à des hôpitaux publics ou dans des salles de garde. La mission des médecins est de soigner, y compris des femmes, y compris des femmes victimes de violences machistes. Les violences faites aux femmes par des hommes, leur caractère massif et la gravité de leurs effets sont ici

... Il est des moments où l'espace privé devient brutalement une affaire publique. Et où l'on condamne ce que l'on devrait ignorer ...

niés, par ceux qui sont parmi les premiers interlocuteurs des femmes victimes de violences masculines lorsqu'elles viennent chercher secours. La présence de ce genre de fresque fragilise durablement la confiance que les femmes peuvent avoir dans leur praticien. Pouvons-nous raisonnablement laisser des personnes qui vont jusqu'à faire peindre ainsi un viol en réunion dans leurs lieux de vie, exercer la médecine, s'occuper de personnes en état de vulnérabilité?»

Les suites ne tardèrent guère. Le Conseil national français de l'Ordre des médecins condamna «fermement et sans réserve la réalisation et la diffusion d'une fresque représentant une agression sexuelle découverte dans la salle de garde des étudiants internes du CHU de Clermont-Ferrand». Son président départemental rencontra toutes affaires cessantes le Doyen de la Faculté de médecine, le directeur général du CHU de

Clermont-Ferrand et le directeur général de l'Agence régionale de santé «afin de donner les suites appropriées à cette affaire inacceptable».

Le chœur politique montait. La secrétaire d'Etat chargée de la famille s'indignait sur Twitter, de même que la secrétaire d'Etat chargée des femmes. Dans un communiqué, le dirigeant des députés socialistes, Bruno Le Roux, fustigeait une «dérive odieuse de la campagne» menée contre la ministre de la Santé. «Rien ne justifie que cela donne lieu à un dérapage grossier, sexiste et infamant» déclarait

de son côté le groupe écologiste à l'Assemblée nationale.

Puis la direction hospitalière trancha, décidant «d'effacer dans la journée cette peinture murale» et d'engager des poursuites «disciplinaires, voire judiciaires à l'encontre du ou des auteurs présumés, responsables de ces agissements inacceptables». «Osez le féminisme!» réclame désormais «le retrait de toute trace de fresque représentant des violences faites aux femmes dans les salles de garde».

Dans ce concert, on n'entendit guère M^e Jean-Sébastien Laloy, avocat du syndicat des internes de Clermont-Ferrand : «On omet systématiquement de préciser que cette fresque existait depuis une quinzaine d'années et qu'elle avait été réalisée par des étudiants des beaux-arts de Clermont-Ferrand, nous a-t-il déclaré. Elle figurait certes sur l'un des murs de la salle de repos des internes du

CHU Gabriel-Montpied de Clermont-Ferrand (788 lits). Or, si les murs appartiennent au CHU, le local est aussi un espace privé aux termes d'un accord passé avec l'association des internes. Cet espace n'était nullement ouvert au public et la vision de cette fresque n'était en rien imposée au regard des usagers de l'établissement hospitalier. C'est là une donnée essentielle qui est presque systématiquement passée sous silence dans les commentaires que suscite cette affaire.»

Il est des moments où l'espace privé devient brutalement une affaire publique.¹ Et où l'on condamne ce que l'on devrait ignorer. C'est la triste magie de Facebook. On ne discutera pas le *goût* de cette fresque, pas plus que l'on évoquera la dimension cathartique que peuvent avoir de telles créations chez de jeunes médecins. On notera en revanche, simplement, la coïncidence apparue dans une France où les mêmes personnes clament publiquement «être Charlie» et réclament l'effacement d'une fresque privée.

Jean-Yves Nau

jeanyves.nau@gmail.com

¹ Sur ce thème, on peut lire, de Martin Winkler (Marc Zaffran), «L'arbre qui cache la forêt – à propos des fresques pornographiques dans les internats de médecine».